



allemont

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble

Monsieur Charles-André ZURCHER
Maire
Le Village
38114 OZ EN OISANS

Allemont,
le 05 mai 2009

Nos réf : AG-MB 2009/287

Objet : répartition des ressources du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle.

P.J : - délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2009

- copie courrier au Président du Conseil Général de l'Isère

Monsieur Le Maire, Cher Collègue,

Concernant le dossier cité en objet, comme nous avons pu l'évoquer précédemment, je vous prie de trouver ci-joint copie du courrier que j'adresse à Monsieur Le Président du Conseil Général de l'Isère.

Ainsi, le désaccord de notre collectivité porte sur la répartition du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle de l'ouvrage de Grand Maison aux motifs énoncés par délibération du 16 mars 2009.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, Cher Collègue, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Alain GINIES

Oisans
BIENVENUE DANS LES ALPES